

Séance publique du 14 juin 2004

Délibération n° 2004-1964

commission principale : finances et institutions

objet : **Réalisation de prestations topographiques et foncières - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 mai 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Les marchés multiservices passés pour la réalisation de prestations topographiques et foncières actuellement en cours d'exécution arriveront à terme à la mi-avril 2005.

Ces prestations concernent la réalisation de plans topographiques à l'échelle du 1/200 ou 1/500, avec tous les détails du terrain, afin de permettre les études suivantes : alignements, opérations d'urbanisme, d'aménagements et de voirie, implantations d'ouvrages et de réseaux.

Les prestations foncières sont nécessaires pour délimiter les propriétés acquises ou cédées par la Communauté urbaine.

Le montant maximum global de l'opération s'élève à 8 800 000 € HT.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des prestations topographiques et foncières sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon.

Les prestations font l'objet des huit lots géographiques suivants qui seront attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire ou à un groupement conjoint (en cas de candidature d'une société de topographie, celle-ci doit être associée obligatoirement à un géomètre-expert).

| Lot n° | Zones géographiques |
|--------|--|
| 1 | Lyon 2°, Lyon 3°, Lyon 7° et Lyon 8° |
| 2 | Caluire et Cuire, Lyon 1er, Lyon 4°, Lyon 6° et Villeurbanne |
| 3 | Albigny sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Champagne au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay, Limonest, Montanay, Neuville sur Saône, Poleymieux au Mont d'Or, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Sathonay Camp, Sathonay Village |

| | |
|---|--|
| 4 | Charbonnières les Bains, Dardilly, Ecully, la Tour de Salvagny, Lyon 9°, Marcy l'Etoile, Saint Genis les Ollières, Tassin la Demi Lune |
| 5 | Craponne, Francheville, La Mulatière, Lyon 5°, Sainte Foy lès Lyon, Charly, Irigny, Oullins, Pierre Bénite, Saint Genis Laval, Vernaison |
| 6 | Corbas, Feyzin, Saint Fons, Solaize, Vénissieux |
| 7 | Bron, Chassieu, Mions, Saint Priest |
| 8 | Décines Charpieu, Jonage, Meyzieu, Vaulx en Velin |

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Les marchés (correspondant chacun à un lot) feraient l'objet de marchés à bons de commande, conformément à l'article 71 du code des marchés publics, conclus pour une durée ferme de 4 ans.

Chaque marché comporterait un engagement de commande de 300 000 €HT minimum et 1 100 000 €HT maximum pour toute la durée du marché ;

Vu lesdits dossiers de consultation des entrepreneurs ;

Vu les articles 33, 39, 40, 57 à 59 et 71 du code des marchés publics ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - le lancement de l'opération,
- b) - les dossiers de consultation des entrepreneurs.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

4° - Les dépenses seront prélevées sur les crédits à inscrire au titre des exercices 2005 et suivants - comptes 0617 100, 0617 300 et 0618 200.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,